



CIRCULAIRE N° 1552

DU 19/07/2006

**Objet :** Recommandations du Gouvernement de la Communauté Française relatives à la prévention des assuétudes en milieu scolaire

**Réseaux :** Tous  
**Niveaux et services :** FOND / SEC / CPMS  
**Période :** Année scolaire 2005-2006

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres des services d'Inspection ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental et secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux services de Promotion de la Santé à l'école

**Pour information :**

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;

**Autorités :** Ministre-Présidente chargée de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale  
**Signataire(s) :** Marie ARENA  
**Gestionnaires :** Cabinet de la Ministre-Présidente  
**Personne(s)-ressource(s) :** Rajae Essefiani ([rajae.essefiani@cfwb.be](mailto:rajae.essefiani@cfwb.be))

**Renvoi(s) :**  
**Nombre de pages :** texte : 7 p. / annexe : 1 p.  
**Téléphone pour duplicata :**  
**Mots-clés :**

## Recommandations du Gouvernement de la Communauté Française relatives à la prévention des assuétudes en milieu scolaire

### 1. Les raisons d'agir

Nombre d'enquêtes réalisées tant en Belgique qu'en Europe montrent que la consommation de drogues licites et illicites est en augmentation dans une partie de la population des jeunes âgés de 10 à 18 ans. A cet égard, l'enquête « La santé et le bien-être des jeunes d'âge scolaire. Quoi de neuf depuis 1994 » réalisée par l' Université Libre de Bruxelles<sup>1</sup> est assez éclairante. Elle indique en effet que :

- 32% des jeunes de 17 ans fument ;
- un jeune sur quatre âgé de 11 à 18 ans a déjà fumé ;
- l'expérimentation s'est transformée en consommation régulière avec une augmentation de la quantité (plus de 20 cigarettes par jour) et elle survient dès la 1<sup>e</sup> année secondaire ;
- les consommations augmentent si l'environnement les autorise ;
- la consommation familiale rassure ;
- lorsqu'il y a une consommation régulière après 16 ans, la dépendance s'installe.

En ce qui concerne les drogues illicites, l'enquête européenne sur l'alcool et d'autres drogues dans les écoles, « European School Survey Project on Alcohol and other Drugs » (ESPAD)<sup>2</sup> donne les chiffres suivants pour la Belgique :

- 32,6% des jeunes ont consommé une substance illégale au moins une fois (37,2% pour les garçons et 28,3% pour les filles) ;
- le cannabis est la drogue la plus consommée par cette population : 32,2% de jeunes en ont consommé une fois ;
- l'usage des drogues synthétiques dont l'XTC concerne environ 100 000 jeunes de la Communauté française entre 15 et 30 ans.

Quant à l'alcool, il s'agit d'un des problèmes prioritaires de santé publique en Belgique et en Europe. En effet, plus de 55 000 jeunes<sup>3</sup> meurent en Europe des suites d'une surconsommation d'alcool lequel représente 40 à 60% des causes immédiates de tous les accidents pour les jeunes de 18 à 25 ans. En outre, l'abus d'alcool augmente la probabilité de développer des problèmes particuliers de santé (vasculaires, hépatiques, métaboliques) et d'ordre social comme par exemple la violence familiale.

A ce sujet, l'enquête de PROMES attire l'attention sur le pourcentage en augmentation des jeunes qui déclarent avoir bu jusqu'à l'ivresse. En effet, ici, ce n'est pas tant la consommation d'alcool en soi qui pose problème mais les risques que cette consommation abusive entraîne (conduite d'un véhicule, violence, relations sexuelles non protégées ou non désirées, etc.). La réduction des risques de l'abus d'alcool doit donc être prise en compte dans la prévention.

---

<sup>1</sup> Piette D et coll.: La santé et le bien-être des jeunes d'âge scolaire. Quoi de neuf depuis 1994 ? Université Libre de Bruxelles. Ecole de Santé Publique. Département d'Epidémiologie et de Promotion de la Santé. Unité de Promotion Education Santé. Décembre 2003.

<sup>2</sup> Réalisée en Belgique en 2003 sur plus de 2000 jeunes âgés de 15-16 ans.

<sup>3</sup> OMS-Europe 2002.

Les facteurs conduisant à cette consommation et à la dépendance à ces produits sont nombreux et variés. Ils concernent notamment l'instabilité liée à l'adolescence, la volonté de se démarquer de ses pairs, la recherche de soi, l'expérimentation des limites, les difficultés scolaires et familiales, etc.

C'est pourquoi compte tenu de ces constats et conformément à la Déclaration de politique communautaire et au Programme quinquennal de promotion de la santé qui font des assuétudes une problématique de santé prioritaire, le Gouvernement de la Communauté française entend mobiliser ses compétences en termes de promotion de la santé et d'enseignement afin de soutenir les établissements scolaires dans leur action de prévention. Pour ce faire, une politique de prévention est mise en place dès à présent qui vient compléter et renforcer les actions déjà menées sur le terrain. Cette politique comporte trois axes principaux :

- la réglementation;
- l'information et la sensibilisation;
- la formation.

La présente circulaire s'inscrit dans l'axe de la réglementation et aborde quatre points :

- l'approche de la prévention en matière d'assuétudes ;
- les objectifs de ladite prévention ;
- les méthodes et les critères de qualité;
- les structures et les services ressources en Communauté française.

## **2. L'approche de la prévention des assuétudes en milieu scolaire**

Lieu essentiel de vie et de socialisation, l'école constitue un espace de prévention privilégié qui peut aider les jeunes à faire face à ces situations difficiles. Ainsi la communauté éducative dans son ensemble (enseignants, direction, éducateurs, médiateurs, PMS, PSE, acteurs de promotion de la santé) a la responsabilité d'outiller les jeunes en la matière via une information et une sensibilisation soutenues.

Conformément à la déclaration de politique communautaire, au plan quinquennal de promotion de la santé et sur base de l'avis des experts de terrain, l'approche en matière de prévention des assuétudes en milieu scolaire se caractérise de la façon suivante :

- l'école comme espace dédié à la prévention : l'école est un espace privilégié de prévention. Dès lors, les établissements sont, pour mener leur action, fortement encouragés à faire appel aux services et acteurs de prévention de la Communauté française (voir ci-dessous). En toute logique, le recours aux forces de l'ordre doit être exclu du projet de prévention des écoles. Il ne peut y être fait appel si ce n'est bien entendu pour des actes de délinquance qui sont du ressort des services de l'Aide à la Jeunesse et de la Justice.

- la santé comme axe prioritaire : conformément à la note de politique fédérale de 2001 relative aux drogues, la santé et le bien-être du jeune doivent constituer la dimension prioritaire de la prévention.

- une politique couvrant l'ensemble des assuétudes : la politique menée concerne divers produits psychotropes comme le cannabis, le tabac, l'alcool, les médicaments, etc. En effet, une politique des drogues qui couvre l'ensemble des substances psycho-actives fait consensus tant pour les experts que dans les cénacles scientifiques internationaux sur base des arguments suivants: mécanismes d'action au niveau du système nerveux central, renforcement entre substances, consommation conjointe de plusieurs substances, passage de l'une à l'autre, etc.

### **3. Les objectifs de la prévention en matière d'assuétudes**

#### **3.1. Informer et responsabiliser**

Donnée aux élèves de la fin du cycle primaire et de l'enseignement secondaire, cette sensibilisation doit permettre à l'élève qui en bénéficie d'avoir une information sur les produits ainsi que sur les risques encourus par leur consommation. Cependant, de l'avis des experts, la prévention des assuétudes à l'école doit aller bien au-delà pour porter ses fruits. En effet, la prévention concerne également le développement des compétences sociales et psychologiques du jeune lesquelles lui permettront d'avoir le sentiment de mieux maîtriser sa destinée et d'agir sur ses conditions de vie. Pour ce faire, les acteurs de prévention veilleront à être à l'écoute du jeune et à travailler avec lui la confiance en soi, l'estime de soi, la capacité de gérer l'anxiété et la colère, de prendre des décisions, de croire en son efficacité personnelle, la capacité de résoudre des conflits, de communiquer, de négocier, etc.

Il s'agit ainsi de permettre aux élèves de se positionner et de se responsabiliser face à la consommation de tabac, d'alcool, de médicaments et de drogues illicites. Le but final étant d'installer et de renforcer des facteurs de protection qui les aideront à résister au mieux à l'influence de l'entourage et des médias.

#### **3.2 Orienter vers des structures adéquates**

Pour mener cette tâche de prévention à bien, le bon sens recommande d'agir avant l'apparition des problèmes, c'est-à-dire en renforçant les missions d'éducation et d'enseignement en ce domaine. Cependant, l'école rassemble des jeunes aux modes de vie très divers allant du jeune qui n'a jamais entendu parler de produits au jeune consommateur cherchant un support pour sortir de sa dépendance. Lorsqu'un élève est en difficulté, le devoir de l'établissement est d'orienter l'adolescent, en concertation avec les Centres PMS et les services PSE, vers des structures spécialisées d'aide et de soins. A cet égard, les professionnels de l'adolescence attirent notre attention sur les différences de types de consommation. Ainsi, il convient de distinguer l'adolescent en recherche d'expériences de l'adolescent en difficulté momentanée ou encore de l'adolescent en difficulté chronique. Cette distinction conditionnera la manière de réagir de l'institution. Les actes de délinquance sont quant à eux à référer aux services d'aide à la jeunesse et à la justice.

### **4. Les méthodes et les critères de qualité de l'action préventive**

Ces dispositions préventives requièrent une approche globale, positive et continue des assuétudes et non une approche négative, répressive et ponctuelle. Partir des expériences, des connaissances, des croyances, des préoccupations des élèves est une étape incontournable pour répondre à leurs besoins et leurs demandes.

Les initiatives de prévention dans les établissements scolaires devraient prendre en compte ces dimensions. Il en va en effet en prévention comme en apprentissage. La nécessité de respecter les différents niveaux de développement des élèves (physique, affectif, social, intellectuel, psychomoteur, moral, ...) est indispensable à la mise en place des acquis de bien-être et de qualité de vie.

Arriver trop tôt ou trop tard dans l'expérience de vie des élèves peut se révéler catastrophique (disqualification des adultes et des institutions, incitation à la consommation, banalisation des risques, etc.).

Par ailleurs, si l'école fait appel à une structure extérieure comme par exemple une structure associative, il convient qu'il y ait une collaboration étroite entre cette structure et les acteurs scolaires (direction, enseignant, PMS, PSE). Pour ce faire, il conviendra que le cadre de collaboration soit clair de part et d'autre (objectif de l'intervention, engagements des parties, etc.). En effet, de la qualité de cette collaboration dépendra l'intégration de la démarche dans la continuité pédagogique et le succès de l'initiative de prévention.

Plus précisément, une action de prévention en milieu scolaire devrait pouvoir répondre aux critères suivants :

- une approche globale, c'est-à-dire une démarche qui prend en compte les produits mais également le développement personnel du jeune et son contexte de vie ;
- une approche positive qui utilise des méthodes qui proscrivent le recours à l'émotionnel et au sensationnel, à la peur et à la menace. Car pour certains adolescents, ces méthodes peuvent être génératrices d'effets pervers et contre-productifs comme par exemple la banalisation des risques, la fascination des produits ou encore la distanciation tant l'information est lourde à supporter ou éloignée de l'expérience de vie des élèves. Pour éviter cet écueil, il convient, tout en donnant une information objective sur les dangers d'une telle consommation, de mettre en avant les bienfaits d'une vie sans dépendance ;
- des méthodes actives qui partent des élèves, de leurs préoccupations, savoirs, croyances, expériences et visent leur participation à la prévention ;
- une information des parents et des familles concernant la prévention menée au sein de l'établissement en vue de la cohérence des discours tenus par les adultes ;
- une action dans la durée via deux moments fixes dans l'année, consacrés à la prévention.

## **5. Les structures et les services ressources en Communauté française**

Diverses structures et services ressources peuvent intervenir dans le processus éducatif en matière de prévention des assuétudes.

### **5.1. Les relais naturels de l'école : les centres PMS et les services PSE**

Chaque établissement scolaire est attaché à un Centre psycho-médico-sociaux et/ou à un service de Promotion de la santé à l'école. Les PMS avec les PSE constituent les relais de première ligne de l'école. C'est vers eux que doivent être adressés les élèves qui présentent des difficultés d'ordre personnel, social, relationnel et/ou familial. Ces structures, par leurs missions, occupent une place centrale dans le dispositif d'orientation et de référence vers une prise en charge adaptée et spécifique des problèmes des élèves et de leurs familles.

PMS : <http://www.enseignement.be> Rubrique : Citoyens, CPMS

PSE : <http://www.sante.cfwb.be> Rubrique : Services PSE

## 5.2. Les relais associatifs

### Les six « Points d'appui aux écoles en matière de prévention des assuétudes »

En Communauté française, une vingtaine d'associations sont actives dans le domaine de la prévention. Les activités qu'elles mènent recouvrent l'information, la formation, la création d'outils pédagogiques, la documentation et les animations.

Fédération Bruxelloise Francophone des Institutions pour Toxicomanes (FEDITO) :  
<http://www.feditobxl.be>

Fédération Wallonne des Institutions pour Toxicomanes : <http://www.feditowallonne.be>

Par ailleurs, une série d'acteurs spécialisés mènent également de nombreuses actions préventives (centres de santé mentale, plannings familiaux, maisons médicales, etc.).

Le Gouvernement de la Communauté française a souhaité renforcer la collaboration entre les établissements scolaires et ces structures spécialisées.

C'est pourquoi dès la rentrée 2006-2007, des antennes spécialisées dans la prévention des assuétudes en milieu scolaire seront mises à disposition des écoles.

Ces structures seront installées au sein des Centres locaux de Promotion de la Santé (CLPS). Pour rappel, les centres locaux de promotion de la santé (CLPS), au nombre de 9 en Communauté française, mettent à la disposition des écoles de la documentation en lien avec tous les aspects de la santé, offrent une aide méthodologique dans la construction des projets santé et participent au recueil des données de santé à l'échelon local. Par leur connaissance du monde associatif local, ils sont de précieux relais d'information pour la coordination de la prévention dans et en dehors de l'école.

<http://www.sante.cfwb.be> Rubrique Centres locaux de promotion de la santé/CLPS

Les points d'appui auront quatre missions principales :

#### Information

- relevé des associations spécialisées dans l'action scolaire sur la zone concernée ;
- relevé et élaboration d'outils pédagogiques et de programmes d'animations adaptés au milieu scolaire en collaboration avec le secteur concerné.

#### Organisation de formations communes

- mise sur pied de formations communes aux différents acteurs scolaires (enseignants, PMS, PSE, etc.) en matière d'assuétudes en collaboration avec les associations spécialisées dans ce type de formations.

#### Création ou renforcement de réseaux

- mise sur pied et animation d'un réseau constitué des différents acteurs concernés par la prévention en milieu scolaire (écoles, associations, centres de santé mentale, PMS, PSE, psychologues, etc.) ;
- réalisation par ce réseau d'un rapport annuel sur la prévention des assuétudes à l'école.

### Orientation vers des structures spécialisées

- Information des acteurs scolaires pour une orientation des jeunes en difficulté vers les structures adaptées qui pourront les prendre en charge.

### **5.3. Les centres de documentation**

PIPSA est un centre de référence des jeux et outils pédagogiques utiles en Promotion de la santé qui favorise l'échange des pratiques. <http://www.pipsa.org>

RESPEL est un service interactif offrant des ressources pédagogiques en ligne : exercices, documents éducatifs, etc. <http://www.respel.be>

Le Gouvernement de la Communauté française compte sur votre collaboration pour la mise en œuvre de cette prévention et vous souhaite bon travail.

**Marie ARENA**

**Ministre-Présidente, chargée de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale**

**Catherine FONCK**

**Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse**